

DELIBERATION N° 2024-006

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 063-444897300-20240319-DEL2024006-DE



OBJET : Personnel : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le **19 mars 2024 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **27 février 2024**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Alphonse BELLONTE, Stéphane CREGUT, Sébastien DUBOURG, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Henri VALETTE.

Excusés : Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Marine - Alice POIZOT, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Suite aux mouvements de personnel exposés lors de la réunion du 06 février 2024, il convient de procéder à des modifications au niveau du tableau des emplois et des effectifs. M. le Président propose au Conseil d'Administration de :

- **Supprimer le poste d'animateur du réseau des prestataires touristiques** - Catégorie AM – Echelon 2.3 – Indice [REDACTED]
- **Modifier le poste de Chargé(e) de mission Labels** – Catégorie AM – Echelon 2.2 - Indice [REDACTED] en CDI à temps plein qui devient Chargé(e) de mission Labels – Catégorie AM – Echelon 2.3 - Indice [REDACTED] en CDI à temps plein.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les modifications proposées ci-dessus.
- **DECIDE** que ces modifications seront reportées au tableau des effectifs qui sera soumis au vote du budget primitif 2024.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 25/03/2024

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication